



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 2221

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le rapport de la Cour des comptes de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement. La Cour des comptes recommande notamment de mettre en place un réseau entre les acteurs de terrain de l'aide française pour optimiser les décisions des organisations multilatérales. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes identifie des voies pour améliorer l'efficacité de notre aide et le gouvernement est très attentif à ces recommandations. Il recommande de renforcer la complémentarité des canaux bilatéraux et multilatéraux, à travers la mise en place d'un réseau d'acteurs, afin de maximiser l'impact des contributions françaises auprès des pays partenaires, en conclusion de l'analyse de la structure de l'aide française et du poids de nos instruments (prêts et dons). Dès lors, il s'avère nécessaire d'assurer une plus grande complémentarité et une meilleure efficacité entre nos instruments bilatéraux et le canal multilatéral pour rendre notre engagement plus visible dans les pays partenaires. Notre réseau diplomatique et technique existant représente un atout considérable pour répondre à ce défi. Il s'agit donc de l'exploiter en favorisant notamment les synergies entre les services de l'Ambassade, les agences de l'Agence française de développement (AFD), les instituts de recherche français et les organisations multilatérales dans les pays partenaires. Enfin, le ministre délégué au développement, lors de son audition devant la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat le 24 juillet 2012, a rappelé la nécessité de valoriser l'« équipe France unie » lorsqu'il s'agit de travailler avec la délégation de l'Union européenne ou les bailleurs multilatéraux, et a rappelé que la France était le second contributeur du Fonds européen de développement. Lors de ses déplacements à l'étranger, le ministre délégué chargé du développement rencontre ainsi systématiquement le délégué de l'UE sur place, ainsi que les représentants de l'Agence française de développement sous l'autorité de l'Ambassadeur. La maximisation de nos moyens humains, techniques et financiers demeure une condition indispensable pour renforcer l'efficacité de notre aide et notre capacité à rendre compte de nos actions auprès du Parlement et de l'opinion publique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2221

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4548

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5551